

## L'EXPRESS POLITIQUE



### La session mardi

■ Le premier affrontement entre Lucien Bouchard et Daniel Johnson, à l'Assemblée nationale, devrait avoir lieu mardi prochain. Des négociations étaient en cours entre le gouvernement et l'opposition libérale, hier, pour qu'il y ait une période des questions dès l'ouverture de la session parlementaire, mardi prochain, le 12 mars. On ne devrait siéger qu'une journée — la Chambre sera reconvoquée pour le lundi, 25 mars, pour le message inaugural du gouvernement Bouchard. Les crédits budgétaires sont attendus dans les jours qui suivent, vraisemblablement le mercredi 27. Les discussions autour d'une période des questions — il est acquis que le gouvernement acceptera — donnent à croire que la nomination du président de l'Assemblée nationale est pratiquement réglée. La motion soumise en priorité par le premier ministre proposera Jean-Pierre Charbonneau, député péquiste de Borduas. Du côté du gouvernement on s'attend à ce que les libéraux proposent Raymond Brouillet, député péquiste de Chauveau comme président — il est déjà vice-président. En coulisses on ne comprend d'ailleurs pas pourquoi M. Brouillet ne s'est pas désisté plutôt que de laisser son gouvernement dans l'embarras en laissant utiliser son nom par l'opposition.

Denis Lessard

### Le CPQ e le budget

■ Aucune nouvelle taxe directe ou indirecte touchant les particuliers ou les entreprises. Diminution des taxes sur la masse salariale. Réduction de la taxe sur l'essence et les spiritueux. Ces mesures sont celles que le Conseil du patronat souhaite voir appliquées dans le prochain budget provincial. Une quinzaine de membres du conseil d'administration du CPQ rencontreraient le nouveau ministre d'État de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, hier à Montréal, dans le cadre de ses consultations prébudgétaires. Fidèle à ses revendications antérieures, le Conseil du patronat propose de diminuer les taxes sur la masse salariale « tueuses d'emplois » et de les réaménager en mesures fiscales « moins désavantageuses pour la création d'emplois ». Le président du CPQ, Ghislain Dufour, rejette d'avance toute hausse d'impôt.

Presse Canadienne

### La pension des aînés

■ Le Conseil consultatif national sur le troisième âge demande au gouvernement d'augmenter le supplément de revenu garanti aux aînés seuls de 500 \$ par année et de répartir plus équitablement les prestations de pension de vieillesse. Dans un mémoire au ministre de la Santé, le Conseil consultatif fait valoir que ses propositions ne coûteront pas un seul sou au trésor fédéral. Au contraire, en réduisant les seuils de revenu et en calculant le montant des prestations en fonction du revenu familial, le gouvernement fédéral pourrait économiser près d'un milliard de dollars par année, estime le Conseil.

Presse Canadienne

### Câblodistribution

■ La ministre fédérale du Patrimoine, Sheila Copps, veut bien trouver un moyen pour permettre à Québec-Téléphone de faire une demande de licence de câblodistribution mais sans mettre en danger le caractère canadien de cette industrie. « J'essaie de trouver un moyen de respecter la présence de Québec-Téléphone tout en respectant le contenu canadien », a-t-elle déclaré aux Communes. Québec-Téléphone, une compagnie dont le principal actionnaire est la firme américaine GTE, souhaite imiter les autres compagnies de téléphone et offrir, lorsque cela sera permis, des services multimédias et de câblodistribution.

Presse Canadienne

Autres informations pages B4 et B5

# Des services médicaux assurés seront rayés de la liste

## Ces compressions doivent permettre d'économiser 20 millions

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Après des années de tergiversations, le couperet va tomber cette année sur certains services de santé. Québec réduira le « panier de services » assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, une « désassurance » qui produira environ 20 millions d'économies.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, les deux fédérations de médecins, celle des omnipraticiens et celle des spécialistes, qui représentent chacune 8000 médecins, ont été prévenues tout récemment des décisions du gouvernement. Les « omni » seront davantage mis à contribution — une douzaine de millions, dit-on — et verront rayés des listes des services assurés de nombreux examens généraux jugés moins essentiels.

Les « cliniques d'obésité » seront durement frappées. Plusieurs des actes médicaux qui y sont pratiqués ne pourront plus être facturés à la « carte soleil ». Les économies réalisées grâce à cette décision sont difficiles à chiffrer, ces données n'étant pas isolables dans les statis-

tiques de la Régie de l'assurance-maladie.

La chirurgie esthétique bénigne n'est pas non plus épargnée. Le changement de sexe — opération rare mais coûteuse, environ 60 000 \$ — ne pourra plus profiter des fonds publics. Chez les spécialistes, par exemple, l'anastomose — défaire une ligature de trompes — une intervention de 500 \$, ne sera plus payée par l'État, non plus que certaines interventions bénignes au laser pratiquées par les dermatologues.

Pour la première fois, après un débat interminable, Québec s'attache aux services assurés qui faisaient partie du panier des services « médicalement requis » et, à ce titre, en partie défrayés par le gou-

vernement fédéral. Des sources proches du ministre de la Santé, Jean Rochon, expliquent que ce dernier s'était catégoriquement opposé à l'approche du Conseil du Trésor qui voulait à nouveau concentrer son tir sur les services complémentaires sans toucher aux services assurables dont la nécessité médicale est contestable.

La décision de Québec devrait trouver appui dans un rapport que rendra sous peu public le Conseil médical, un groupe de médecins créé lors de la réforme de la santé en 1992 pour réévaluer l'ensemble des services et redéfinir le « médicalement requis », le critère de la loi fédérale qui détermine si un service est admissible à l'assurance publique.

En 1992, avec la loi 9, le gouvernement libéral avait rogné dans les soins gratuits, mais s'était borné

aux services « complémentaires » — on avait décrété que les soins dentaires gratuits ne seraient plus disponibles aux enfants de plus de 10 ans (28 millions d'économie)

— et fait payer les examens de la vue aux 18-40 ans. L'année suivante, on portait la barre à 65 ans.

Avant la fin du mois de mars, Québec doit aussi rendre public le rapport du comité Castonguay sur un régime universel d'assurance-médicaments. À ce chapitre, pas question de « refaire le monde », prévient-on. Il y a déjà 4,5 millions de Québécois qui ont des assurances privées qu'ils conserveraient. Une autre tranche de 1,5 million est déjà couverte par la Régie de l'assurance-maladie (des assistés sociaux ou des retraités). Restent environ 1,4 million de citoyens — des petits salariés essentiellement — non couverts.

**De nombreux examens généraux jugés moins essentiels ne seront plus assumés par l'État.**

## Les médecins proposent de rationaliser l'usage des médicaments

NORMAN DELISLE  
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

Une utilisation plus rationnelle de certains médicaments pourrait permettre de sauver des millions de dollars en fonds publics, ont soutenu hier les deux principaux regroupements de médecins du Québec.

Tour à tour, les porte-parole de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et de la Fédération des médecins spécialistes (FMSQ) ont donné des exemples d'abus dans l'utilisation de médicaments, principalement dans ceux dispensés gratuitement aux patients.

Les médicaments sont gratuits au Québec pour les personnes âgées (sauf pour 2 \$ par prescription), pour les bénéficiaires de l'aide sociale et pour les patients hospitalisés dans un établissement de santé. Cette gratuité coûte un milliard par année à l'État.

Le Dr Renald Dutil, président de la FMOQ, a signalé que « la prescription d'anxiolytiques crée de fortes inquiétudes ». Il s'agit de remèdes pour combattre l'insomnie et le stress. Il a suggéré qu'on limite à trois semaines la durée des ordonnances pour ces produits afin d'éviter de créer la dépendance chez le patient.

Autre suggestion : revoir la distribution des hypolipémiants, ces médicaments qui servent à réduire le taux de cholestérol. Ces médicaments peuvent ne plus être utiles lorsque les patients ont atteint un certain âge.

Quant aux médecins spécialistes, un de leurs représentants, le Dr Oneil Gleaton, a rappelé le coût élevé des médicaments pour traiter les maladies cardio-vasculaires. Ils constituent le tiers du coût de tous les médicaments assurés par la Régie de l'assurance-maladie.



PHOTO REUTERS

## Sûr des Québécois

La souveraineté du Québec ne se réalisera pas parce que les Canadiens partagent des valeurs communes d'un océan à l'autre, a affirmé hier le ministre fédéral de Finances, Paul Martin, devant les élèves d'une école secondaire d'Ottawa. « D'un océan à l'autre, les Canadiens de votre âge, et les plus vieux comme moi, partagent le même rêve, celui de bâtir un meilleur avenir », a-t-il déclaré.

## Travail au noir: Québec gagne la première manche

### Les contrôles du fisc permettent de récupérer près de 290 millions

KATIA GAGNON  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le ministère du Revenu a gagné la première manche de sa lutte contre le travail au noir et les fausses déclarations : à quelques mois du prochain budget, on a réussi à récupérer près de 290 millions en resserrant les contrôles au fisc.

Le ministère a ainsi atteint les ambitieux objectifs fixés l'an dernier par l'ex-ministre Jean Campeau dans son discours sur le budget, qui plaçait la barre à 286 millions.

Compte tenu du succès de l'entreprise, le Revenu n'a pas l'intention de lâcher prise. On ouvrira plusieurs fronts dans les prochains mois, dont celui de la vérification

des rapports d'impôts, que les contribuables sont justement en train de préparer.

Sans engager de personnel supplémentaire, le ministère a l'intention de cibler plusieurs clientèles susceptibles de faire de fausses déclarations, qui coûtent très cher à l'État.

Dans les deux dernières années, par exemple, la vérification systématique d'un élément particulier des déclarations — qui concède une déduction aux personnes qui vivent seules — a permis au ministère de récupérer près de 40 millions sur deux ans. On a tout simplement couplé les adresses des déclarations des contribuables : deux ou trois se retrouvaient souvent au même domicile.

On a l'intention de procéder de la même façon cette année, mais en utilisant cette fois deux ou trois nouvelles variables, que le ministère est encore à déterminer.

On prévoit ainsi récupérer plusieurs milliers de dollars mais on table également sur l'effet psychologique que produiront ces contrôles accrus sur les contribuables, qui seront moins tentés, croit-on, de prendre des libertés avec la vérité.

« Si on roule sur la 20 et qu'on aperçoit un policier de la SQ, on va lâcher l'accélérateur », illustre Alain Lavigne, directeur de cabinet du nouveau ministre du Revenu, Roger Bertrand.

De plus, près de 500 inspecteurs supplémentaires seront engagés, à partir du mois d'avril prochain,

pour oeuvrer spécifiquement à la vérification des déclarations de TVQ que fournissent les entreprises.

Les inspecteurs emploieront des méthodes pour les moins originales afin de dépister les entrepreneurs qui déclarent avoir moins de 30 000 \$ de revenus et qui échappent ainsi à la perception de la taxe.

« Si on trouve une annonce d'une demi-page dans les Pages Jaunes et que la personne déclare gagner moins de 30 000 \$ avec son entreprise, on a un problème », lance Mme Tremblay.

Les vérificateurs seront également appelés à arpenter les rues principales des petites villes afin de vérifier si toutes les entreprises qui ont pignon sur rue paient bien leur dû en TVQ.

# Éditorial

La Presse

PAUL DESMARAIS  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY  
PRÉSIDENT  
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON  
ÉDITEUR ADJOINT  
MARCEL DESJARDINS  
DIRECTEUR DE L'INFORMATION  
ALAIN DUBUC  
ÉDITORIALISTE EN CHEF

## La moitié du chemin

Si le premier ministre Chrétien avait respecté les engagements du Livre rouge qui lui sert encore de bible, le budget que présentera, cet après-midi, le ministre Paul Martin serait un exercice de routine, sans histoires et sans compressions.

Dans son Livre rouge, M. Chrétien avait promis, avec beaucoup de réticence, de réduire le déficit à 3 % du PIB, une cible modeste s'inspirant d'un critère utilisé par les pays signataires de l'accord de Maastricht. Cela équivaut à 24 milliards.

C'est, grosso modo, ce que le ministre Paul Martin doit annoncer aujourd'hui comme déficit pour l'année



Alain Dubuc

1996-1997. Il n'aura pas à prendre de mesures draconiennes pour y parvenir, parce que les compressions annoncées dans ses deux premiers budgets suffiront presque ; les licenciements de fonctionnaires, la réduction des transferts aux provinces ou la réforme de l'assurance-chômage prendront leur plein effet cette année.

Mais, là aussi, le gouvernement libéral a trahi ses promesses, cette fois-ci en faisant plus qu'il ne le promettait. Le ministre Martin, dès le départ, a laissé entendre que cette cible de trois pour cent n'était qu'une étape. En décembre dernier, de façon formelle, il a promis de donner un autre coup et de baisser le déficit à 17 milliards, pour l'année 1997-1998, ce qui équivaut à 2 % du PIB. Il a ajouté que le but ultime du gouvernement, en matière financière, est un budget équilibré, c'est-à-dire un déficit zéro.

En termes concrets, avec son budget d'aujourd'hui, le

ministre Paul Martin n'aura parcouru que la moitié du chemin. Le déficit sera passé de 42 à 24 milliards en trois ans : il passera à 17 milliards l'an prochain, et il en restera donc encore 17 à aller chercher, en sachant que chaque nouvelle phase exige des remises en cause plus profondes et des compressions plus sévères.

Ces nouvelles cibles suscitent des inquiétudes. Le gouvernement fédéral est ainsi tiraillé entre ceux qui, au nom de la croisade contre ce qu'ils appellent le « vent de droite néo-libéral », veulent qu'on arrête là, et les voix du monde financier qui voudraient qu'Ottawa accélère la cadence.

Cela soulève deux questions : jusqu'où doit-on aller dans la lutte contre le déficit, et à quel rythme doit-on y parvenir ? D'abord, il faut oublier le fameux critère du 3 % que M. Chrétien a dénaturé. Dans le traité de Maastricht, ce 3 % n'est pas un objectif à atteindre, mais une horreur à éviter ; il porte sur le déficit total des pays et pas seulement de leur gouvernement central ; enfin, il est assorti d'un autre critère voulant que la dette ne dépasse pas 60 % du PIB, que le Canada dépasse allégrement, avec une dette qui atteint 74,3 % du PIB.

Le critère idéal, c'est un déficit zéro, parce que c'est la seule façon de sortir du cercle vicieux voulant qu'une part croissante des ressources de l'État sert à payer des intérêts. Malgré les efforts du ministre Martin, la dette canadienne aura augmenté de cent milliards depuis la prise du pouvoir.

Et parce que la dette dépasse 600 milliards, les paiements annuels d'intérêt auront passé de 38 à 49 milliards.

La seule façon d'arrêter cette escalade, c'est d'arrêter de faire des déficits.

Reste à savoir en combien de temps. L'argument le plus convaincant en faveur d'une réduction rapide du déficit c'est qu'il serait souhaitable de terminer le travail avant que survienne une autre récession. Si une récession frappe quand le déficit est encore élevé, le risque est grand que les finances publiques redevennent incontrôlables.

Le même raisonnement vaut pour les cycles politiques. Au rythme actuel, c'est en l'an 2000 que l'on arrivera au déficit zéro. Peut-on raisonnablement croire que le gouvernement Chrétien poursuivra sa gestion austère à travers une campagne électorale et peut-être une autre campagne référendaire ?

Mais il ne faut pas oublier à quel point les coûts de la lutte contre le déficit sont importants. Les compressions limitent la croissance et augmentent le chômage. Elles provoquent des chocs sociaux et politiques importants, qu'il faut pouvoir absorber. On sait aussi que les réductions de dépenses les plus intelligentes reposent sur des réformes qui prennent un certain temps.

Pour ces raisons, un processus de réduction du déficit plus lent peut être préférable, s'il est crédible. Jusqu'ici, le gouvernement Chrétien et le ministre Martin ont tenu leurs promesses, respecté leurs prévisions et fait preuve de constance. Ils ont réussi là où les conservateurs, malgré toutes leurs convictions, ont échoué. On ne voit pas pourquoi ils devraient abandonner une stratégie qui, jusqu'ici, a donné de bons résultats.

## Le rendez-vous

Si l'annonce par le premier ministre Bouchard de la tenue d'une conférence socio-économique, les 18, 19 et 20 mars, a suscité beaucoup d'espoir, les premiers échos relatifs à son organisation ne sont pas rassurants.

Alors qu'on eût souhaité une trêve salutaire et nécessaire entre des rivaux traditionnels pour tenter de sortir du marasme actuel, on a plutôt l'impression d'assister à la mise en place d'une nouvelle arène pour les mêmes bon vieux affrontements qui nous ont conduits là où nous sommes.

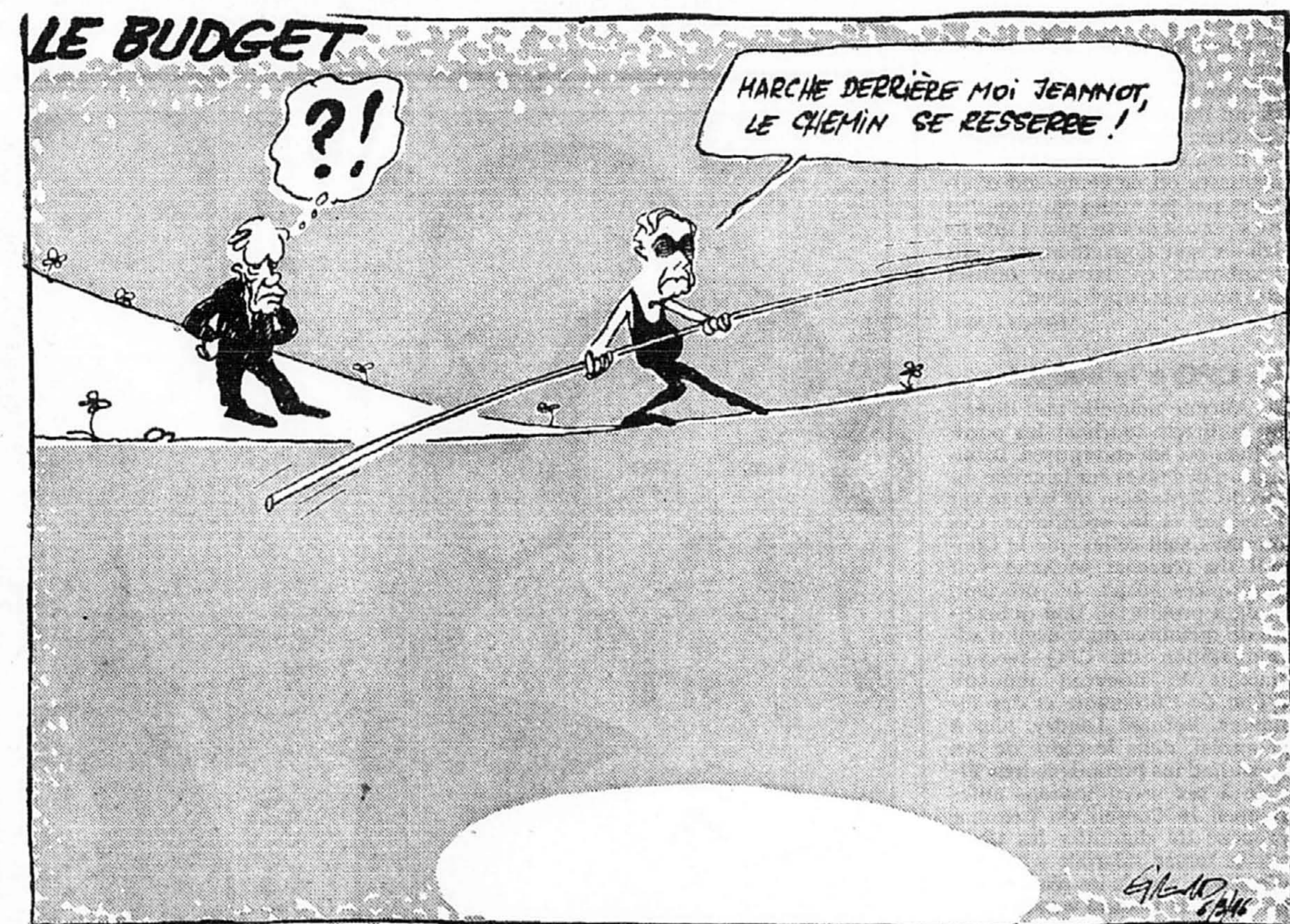


Pierre Gravel

Pendant que le gouvernement exerce une forme de chantage sur les gens d'affaire pour obtenir leur participation en s'assurant qu'ils porteraient publiquement l'odieux d'un refus, le chef de l'opposition, lui, chipe sur la place dévolue à son parti dans un forum qui n'a rien à voir avec l'Assemblée nationale. En plus de faire comme s'il voulait saboter toute l'opération en imposant au PQ

des conditions évidemment inacceptables à sa collaboration, à savoir renoncer à l'option qui est sa raison d'être.

On n'ira pas loin si tous les intervenants n'acceptent pas de mettre de côté leurs intérêts particuliers au nom d'une démarche de salut public qui s'impose. Et, dans ce cas, les Québécois ne seraient pas prêts d'oublier ceux qui auraient fait avorter ce rendez-vous qui est peut-être celui de la dernière chance avant le désastre.



## LA BOÎTE AUX LETTRES

### Des preuves, svp !

Le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, affirmait récemment que « le Canada paie présentement le prix pour l'incertitude politique entourant le Québec » (*La Presse*, 26 février).

Il soutient que beaucoup de compagnies ne veulent plus investir au Canada car elles craignent une potentielle sécession du Québec. Donc, cela amène moins d'emplois nouveaux et ajoute au malaise économique existant depuis quelques temps déjà.



Paul Martin

Pourriez-vous s'il vous plaît, M. Martin, appuyer vos propos par des preuves convaincantes ? Pourriez-vous nous donner des noms, des citations, des chiffres ? Quelles sont ces compagnies qui nous boude ? Avez-vous des preuves qu'elles le font à cause de l'incertitude politique qui règne ?

Julie PARENT  
Grand-Mère

### Master Card : tactiques hypocrites

La semaine dernière, la poste m'apportait ma nouvelle carte Master Card de la Banque Nationale. Pour activer la carte, une étiquette nous avisait de téléphoner à un numéro sans frais.

Après plusieurs essais (la ligne étant toujours occupée), je réussis enfin à me faufiler jusqu'à une boîte vocale qui, elle aussi, me fit attendre un certain temps. Lorsque

j'entendis finalement une voix humaine (cette pauvre créature devait être égarée), j'ai dû répondre à une série de questions pour avoir le droit d'utiliser la même carte que je possède depuis déjà une dizaine d'années.

En plus d'avoir eu à investir un certain temps pour rejoindre Master Card, j'ai dû endurer la sollicitation me demandant de me joindre à un service d'enregistrement de cartes. « Madame, ça ne coûte qu'un dollar par mois. Pour vous et votre mari en plus ! » Tout ce processus de téléphone pour réactiver supposément ma carte avait un but de télémarketing ! Outrée par les tactiques hypocrites de la compagnie, j'ai refusé carrément le produit en question. Mais n'étant pas satisfaite de ma réponse négative, la gentille demoiselle s'avisait ensuite de me poser la question qu'il ne fallait pas me poser : « Pourquoi ? » Là, j'étais bleue...

Vous tenez absolument à savoir, chère Banque Nationale, pourquoi je ne veux pas de votre fameux service pas cher ? Je vais vous le dire publiquement. Le fameux « un dollar » minime par mois, qui semble si dérisoire à vos yeux, est le même montant que vous avez décidé d'imposer en frais de service mensuels sur nos comptes d'épargne.

Pour vous, ce petit « un dollar » n'est rien. Mais, pour un enfant, douze dollars par année représentent quelques semaines d'allocation. Et vous ne les aurez pas !

Jocelyne M. BÉLANGER  
**SRC : un gouffre financier**

Il est tout à fait inadmissible en ces temps de difficultés économiques et de chômage élevé que l'on

demande encore à la population canadienne de faire des sacrifices en nous imposant une taxe spéciale pour renflouer ce gouffre financier qu'est la SRC.

Avant de nous imposer cette « taxe spéciale », peut-être devrions-nous regarder de plus près le bilan financier de la SRC. Comment sont dépensés ses dollars ? Les conventions collectives sont-elles trop généreuses ? TVA et CTV pourraient-elles survivre avec de telles conventions ? J'en doute.

Si la SRC doit survivre, elle doit le faire par elle-même. Laissons le choix à la population de subventionner cette dernière par le biais de dons ou de commandites. Année après année PBS réussit à survivre de cette manière et parvient à nous proposer une programmation enrichissante.

Daniel LIMOGES  
Montréal

### Mauvaise administration

M. Jean Rochon,  
ministre de la Santé

Je m'explique mal le fait que, depuis l'existence du régime de l'assurance-maladie, les technocrates n'ont pas encore trouvé une formule efficace pour annuler, ipso facto, la carte-soleil d'une personne qui est décédée. Pour chaque personne qui décède, un médecin ou un coroner doit remplir un formulaire qui est, par la suite, expédié au gouvernement de Québec. On est porté à croire qu'entre les ministères du gouvernement, il n'y a pas de communication possible.

Je vous retourne l'avis de renouvellement de Denise Boire, ma défunte épouse, laquelle est décédée

le 8 juin 1976. Dans le passé, j'ai déjà retourné sa carte à quelques reprises, lors du renouvellement. Mais je constate qu'elle n'a jamais été annulée.

À titre de contribuable payeur de taxes, je me rend compte que le ministère de la Santé est, depuis toujours, très mal administré. Cela explique pourquoi, à chaque année, vous additionnez de nouveaux déficits, lesquels s'accumulent d'année en année.

Paul-André LANGELIER

### Deux poids, deux mesures

D'abord, il est erroné d'affirmer que la politique fédérale en matière d'unité repose sur un désir de morceler le territoire d'un Québec souverain. Stéphane Dion n'a jamais encouragé la population à ériger de barricades. Il a plutôt évoqué une question qui avait été laissée de côté depuis quelques mois, à savoir la divisibilité du Québec.



Stéphane Dion

De deux, on doit aux masses populaires et non aux politiciens l'avènement de ce mouvement, et ce dès 1980.

M. Dion tient simplement à rappeler à saint Lucien que la baguette magique qu'il brandit sous le rayonnement de son aurole politique a deux tranchants. D'une part, si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi.

J'accepte l'argumentaire souve-

rainiste stipulant que le Québec représente une entité au territoire défini peuplé par une nation — comme se plaît à nous le rappeler Bernard Landry — et qu'une nation peut revendiquer l'autodétermination.

Mais, que faire alors des Premières nations ? Les autochtones sont distincts. Ils possèdent un territoire défini qui fut annexé par voie de traité — comme le fut, en passant, la colonie française qui devait devenir le Québec. De nier à un groupe le droit même que l'on s'octroie représente un exemple flagrant de deux-poids-deux-mesurisme !

Il est tout à fait clair qu'Ottawa ne pourrait empêcher la sécession advenant un OUI, si ce n'est que par le biais d'une intervention des forces armées — ce qui serait aussitôt dénoncé par l'ONU.

Le Québec serait donc aux prises avec le même problème si les autochtones devaient se prononcer, par voie de plébiscite, en faveur de demeurer au Canada.

C'est la politique du celui-qui-l'ait-celui-qui-l'est...

Maxime GUÉNETTE  
étudiant en Science politique  
et en Histoire  
Université d'Ottawa

### N.B.

La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réserve le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit : La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

Opinions

# Me Daudelin a-t-il été accusé parce qu'il était l'avocat des Hells ?

*Le texte qui suit est adressé au premier ministre Lucien Bouchard. Les cosignataires sont : Elizabeth Corte, Denis Mondor, Giuseppe Battista, Louis Belleau, Josée D'Aoust, Isabelle Doray, Gilles Trudeau, Erick Vanchestein (exécutif de l'Association des avocats de la défense de Montréal), Guy Cournoyer, Claude Beaulieu et André Williams (Conseil de direction de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense), Jean Asselin (président de l'Association des avocats de la défense de Québec) et Me Claude Leblond (président de l'Association des avocats de la défense de Sherbrooke).*

Le 26 février dernier, Me Gilles Daudelin a été libéré d'une série d'accusations criminelles qui avaient été portées contre lui par la Sûreté du Québec quelques jours avant Noël. Le substitut du procureur général a déclaré à l'audience qu'il ne ferait entendre aucun témoin à l'enquête préliminaire.

A cette étape des procédures, il aurait pourtant suffi d'établir l'existence d'une « étincelle de preuve » pour justifier la tenue d'un procès. Il faut déduire de la décision du substitut la reconnaissance du fait que cette preuve n'existe pas. Cela n'a pas empêché l'arrestation de Me Daudelin et sa détention pendant cinq jours au Centre de prévention Parthenais. Pourquoi ?

Me Daudelin a été l'avocat de certains individus reliés aux groupes de moutons auxquels la Sûreté du Québec a déclaré la guerre et les circonstances du cas font craindre que c'est précisément à cause de son rôle d'avocat de la défense qu'il a été arrêté et détenu, puis accusé de crimes qu'il n'avait pas commis. (...) L'avocat de la défense doit représenter son client sans crainte et avec un zèle et un dévouement in-

**L'avocat de la défense ne devrait jamais avoir à craindre de subir des représailles s'il s'acquitte de ses mandats dans le respect des règles.**

défectibles. Il ne devrait jamais avoir à craindre de subir des représailles s'il s'acquitte de ses mandats dans le respect des règles. Lorsqu'il représente dignement son client, l'avocat de la défense ne devient pas le complice de ses crimes. Sa mission est d'assurer qu'aucune condamnation ne puisse avoir lieu avant que toutes les protections de la loi et tous les arguments favorables à la cause de son client aient été invoqués.

Nous vivons dans un régime juridique qui exige la preuve hors de tout doute raisonnable de la culpabilité. C'est l'expression juridique de l'idée fondamentale qu'aucun innocent ne doit être condamné. L'avocat de la défense est le dernier rempart du citoyen contre l'oppression des poursuites criminelles abusives et il est le chien de garde de sa liber-

té. Sa fonction est essentielle à la justice.

Mais la mission de l'avocat de la défense est telle qu'il est constamment et injustement perçu comme une entrave au travail des policiers et à la bonne marche de la répression du crime. S'il représente des individus particulièrement ciblés par l'action policière, et s'il les défend avec le zèle et la vigueur qu'on doit exiger de lui, il peut être d'autant plus tentant de chercher à le neutraliser. Dans un contexte comme celui de la guerre des moutons, où les enjeux sont particulièrement importants, l'avocat de la défense devient extrêmement vulnérable.

On sait, par exemple, que l'escouade Carcajou, de la Sûreté du Québec, invite publiquement à la délation et signe des contrats avec des criminels tarés pour s'assurer leur collaboration contre leurs anciens alliés du crime. On aurait pu espérer que, depuis sa catastrophique collaboration avec « Apache Trudeau », la Sûreté avait raffiné ses méthodes mais ce n'est, hélas !, pas le cas. Il va de soi que la plupart de ces délateurs ont une crédibilité déficiente qui n'est pas renforcée par les gratifications qui leur sont consenties en échange de leur témoignage.

C'est pourquoi, à la suite du rapport Guérin, le ministère de la Justice avait élaboré une série de critères, destinés à contrôler la qualité des témoins qui monnaient leurs accusations. Ce garde-fou est destiné à assurer aux citoyens une protection minimale contre les poursuites criminelles abusives intentées sur la foi de dépositions d'individus qui ont naturellement tendance à adapter leur version des faits au gré des largesses prodiguées à leur endroit par les autorités.



Me Gilles Daudelin

Les accusations très graves portées contre Me Daudelin, dont une accusation de complot de meurtre, ont été proférées par des individus qui n'avaient pas, lors du dépôt des accusations, satisfait aux normes exigées dans le cadre du programme des témoins délateurs.

Leurs déclarations étaient truffées d'invéraisemblances et les policiers n'ont obtenu aucune preuve qui fût de nature à corroborer les dénonciations formulées contre

l'avocat. De plus, dès son arrestation, l'avocat avait lui-même fait une déclaration aux policiers dont certains éléments importants ont été vérifiés.

Comment est-il possible que l'affaire n'ait pas été immédiatement classée pour cause d'absence totale de preuve ?

On ne peut pas écarter la possibilité que ce soit à cause de son rôle d'avocat que Me Daudelin a été accusé. (...)

## Sida, 3TC et MSSS : une décision injustifiable

JEAN-PIERRE BÉLISLE, RÉJEAN THOMAS et DAVID ROY

*Jean-Pierre Bélisle est chercheur adjoint à l'École des Hautes Études Commerciales. Réjean Thomas est médecin, président de la Clinique L'Actuel et conseiller médical au Département de médecine préventive de l'Hôpital Saint-Luc. David Roy est éthicien, chercheur titulaire à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et directeur du Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal.*



Réjean Thomas

Nous joignons nos signatures pour dénoncer la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec de limiter l'accès gratuit au 3TC. Selon nous, cette décision est injustifiable et inéquitable. De plus, elle limite l'accès au traitement par association AZT-3TC qui, selon la communauté scientifique, représente à ce jour la combinaison de deux médicaments approuvés la plus efficace pour le traitement de l'infection au VIH.

La décision annoncée le 16 février 1996 refuse d'inclure le 3TC dans la liste des antirétroviraux accessibles gratuitement au Québec, c'est-à-dire l'AZT, le ddI et le ddC. Elle spécifie que seuls les bénéficiaires de la sécurité du revenu ou les personnes âgées de 65 ans ou plus auront accès gratuitement au traitement par association AZT-3TC, à condition que leur médecin puisse démontrer qu'ils ont déjà expérimenté des traitements par les associations AZT-ddI et AZT-ddC et qu'ils ont développé soit une résistance, soit une intolérance à celles-ci.

Cette décision éteint l'espoir de milliers d'hommes et de femmes du Québec vivant avec le VIH d'avoir accès aux nouveaux antirétroviraux qui, pris en association, leur permettraient de maintenir plus longtemps leur qualité de vie et d'augmenter ainsi leur chance de survie. Elle signifie que dorénavant, au Québec, seule une infime minorité de « privilégiés » atteints de l'infection au VIH pourront choisir les meilleurs traitements par association d'antirétroviraux conseillés par leurs médecins. Il s'agira des personnes à revenu très élevé ou détenant une assurance-médicaments jumelée à un emploi bien protégé les mettant à l'abri d'un congédiement, advenant un bris de confidentialité. Les « assistés sociaux », eux, devront d'abord développer une résistance ou une intolérance à

910\$ par année par personne, l'État est prêt à assumer le risque que celle-ci soit éventuellement obligée de recourir à des services de santé beaucoup plus coûteux, faute d'avoir reçu au préalable le meilleur traitement disponible. Rappelons que les coûts quotidiens d'utilisation des services hospitaliers se chiffrent facilement en milliers de dollars.

De plus, la décision risque de provoquer des transferts inutiles d'individus du marché du travail vers l'aide sociale.

Nous dénonçons fortement ce qui nous apparaît être le résultat d'une réflexion économique qui ne s'est attardée qu'aux économies réalisables à court terme dans un poste budgétaire donné, sans considérer la problématique dans son ensemble et sans considérer ses effets contraires sur d'autres budgets administrés par l'État, notamment ceux des hôpitaux et des CLSC et celui de la sécurité du revenu.

Des centaines de Québécois atteints de l'infection au VIH ont participé aux différentes phases des essais cliniques qui ont précédé la commercialisation du 3TC, en décembre 1995, ou ont eu accès à ce produit grâce aux programmes d'accès humanitaire qui leur étaient jumelés. Plusieurs d'entre eux ont expérimenté les bienfaits de l'association AZT-3TC et n'auront plus les moyens de continuer leur traitement. Est-ce là la façon dont nous voulons que les expériences médicales sur des sujets humains se concluent ? Comment pouvons-nous leur expliquer que l'État puisse approuver et recommander un médicament à la suite d'essais effectués sur eux, pour ensuite leur en limiter l'accès ? Comment voulons-nous inciter les médecins et les chercheurs, surtout les jeunes en début de carrière, à s'impliquer dans nos efforts de recherche si le message qu'on leur adresse est que dorénavant, au Québec, seule une poignée d'hommes et de femmes pourront avoir accès aux résultats de leur travail ?

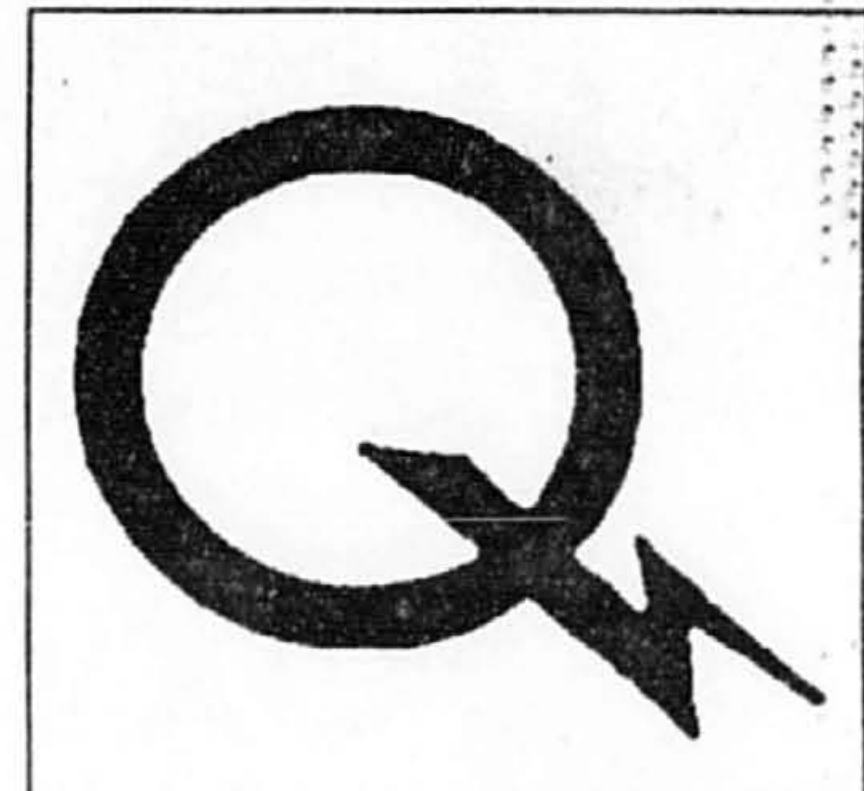
Nous nous opposons à une décision qui bloque l'accès de tant de Québécois à un nouveau traitement si nécessaire, développé en grande partie par des chercheurs d'ici. Nous réclamons l'accès universel au 3TC comme c'est le cas en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et à l'Île du Prince-Édouard.

Le droit aux services de soins s'inscrit dans une reconnaissance du fait qu'il est moralement intolérable que des gens souffrent et meurent simplement parce qu'ils sont incapables de payer les soins dont ils ont besoin. C'est le fondement moral de l'assurance-maladie nationale. (...)

Pour épargner en moyenne

## Hydro : oui à des hausses modérées

HENRI MASSÉ  
*L'auteur est secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.*



Ce n'est sûrement pas avec une hausse de tarifs que l'on remporte un concours de popularité, alors que le contexte économique condamne près d'une personne sur quatre au Québec, en âge de travailler, à l'inactivité et à la pauvreté.

En proposant une hausse tarifaire moyenne de 2,2 %, Hydro-Québec respecte l'orientation qu'elle a annoncée, dans son Engagement de performance 1993-1995, de limiter ses hausses moyennes à un niveau inférieur à l'inflation. L'orientation proposée est de faire porter au secteur résidentiel, avec une hausse moyenne de 4,7 %, la plus grande part du fardeau.

Pour nous, une telle hausse devrait être ramenée à de plus justes proportions.

Nous croyons qu'une hausse raisonnable pourrait être acceptable si elle était étalée sur trois ans, un peu comme l'est finalement l'Engagement triennal de performance de l'entreprise. Ces augmentations, que nous voyons de l'ordre d'environ 2 % par année, seraient donc décidées une fois tous les trois ans ; elles seraient ainsi beaucoup plus prévisibles et davantage à l'abri d'ingérences politiques électorales.

Une hausse se justifierait actuellement en ce sens qu'elle pourrait bien être le seul moyen d'éviter un véritable choc tarifaire dans quelques années. En fait, une hausse modérée pourrait agir comme le virus d'un vaccin pour prévenir un mal plus grand.

Il serait donc réaliste et souhaitable de miser sur une hausse progressive et continue sur quelques années, tout en visant les mêmes objectifs de réduction des écarts entre les secteurs. La réduction de l'interfinancement entre les secteurs, actuellement au profit du secteur résidentiel, est peut-être la meilleure solution pour contrer la concurrence féroce que font à Hydro-Québec les autres producteurs d'énergie dans les secteurs institutionnel, commercial et industriel, secteurs qui fournissent plus de

80 % des bénéfices de la société. À terme, toute perte significative des ventes dans ces secteurs se traduira nécessairement par une hausse excessive dans le secteur résidentiel qui en écoperait fatalement.

Il est important de souligner que la comparaison des prix entre les diverses ressources n'inclut pas encore, dans le calcul de leur coût réel, les externalités : ressource renouvelable ou pas, effets sur l'environnement, etc. Cela fausse présentement le jeu de la concurrence au détriment de l'hydro-électricité. C'est pourtant à cet exercice de planification intégrée des ressources que nous avons convié le gouvernement lors du récent débat public sur l'énergie. Certaines décisions pourraient s'avérer hâtives en l'absence d'une politique de l'énergie claire et bien arrêtée.

Pour les 70 % de Québécois qui se chauffent à l'électricité, la hausse sera même de 5 à 5,3 %. Ce qui se veut un signal de prix pourrait facilement en signal de détresse pour une clientèle captive qui n'a pas, comme dans les autres secteurs, la possibilité de « refiler la facture » à ses clients.

Il ne faut pas oublier que, ces trois dernières années, en 1993, 1994 et 1995, les hausses de tarifs ont été de 1,5, 1,0 et 0 %, bien en-deçà de l'inflation. Et comme les hausses de tarifs sont impopulaires en période électorale ou référendaire, c'est à se demander si Hydro-Québec n'a pas été, encore une fois, l'agneau du sacrifice, soumis aux aléas de la politique bien plus qu'à ceux de la demande ou de l'« hydraulité ».

Soulignons enfin qu'un tarif légèrement élevé pourra servir à mieux implanter les programmes d'économie d'énergie, rendus ainsi plus alléchants pour les consommateurs.

**C'est à se demander si Hydro-Québec n'a pas été, encore une fois, l'agneau du sacrifice, soumis aux aléas de la politique bien plus qu'aux impératifs de la demande.**

AVIS PUBLIC - AVIS PUBLIC - AVIS PUBLIC - AVIS PUBLIC - AVIS PUBLIC - AV

Politique

Les immigrants à l'école anglaise: un échange musclé entre députés

NORMAN DELISLE  
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

L'accès des jeunes immigrants à l'école anglaise a donné lieu à un échange musclé entre députés péquistes et libéraux hier dans une commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

Les députés recevaient les trois commissaires chargés d'entendre les appels de parents insatisfaits d'une décision rendue au sujet de l'accès de leurs enfants à l'école anglaise.

Plusieurs députés libéraux ont accusé les commissaires de ne pas tenir compte de changements qui ont été apportés à la loi en 1993 en rendant leurs décisions.

Le député libéral de Jacques-Cartier, Geoff Kelley, a signalé qu'on avait interdit l'accès à l'école anglaise à un enfant sous prétexte que la demande n'avait pas été formulée par les parents biologiques. Or, depuis 1993, cette demande peut être formulée par les titulaires de l'autorité parentale qui ne sont pas nécessairement les parents biologiques, a fait valoir M. Kelley.

Les libéraux ont aussi accusé la commission d'appel de prendre trop de temps avant de rendre une décision. Mais la présidente de la commission d'appel, Francine Henrichon, a souligné qu'au contraire les décisions étaient rendues rapidement. Seuls sept cas sont en attente actuellement et les dossiers sont traités mensuellement.

Si, parfois, des délais plus longs sont requis, c'est que les parents retardent à fournir les documents requis ou les bulletins de leurs enfants, a-t-elle souligné.

Les parents d'environ 10 000 enfants réclament annuellement le droit de les envoyer à l'école anglaise et la plupart des cas sont acceptés sans débat. Dans quelque 150 cas cependant, il y a refus et le dossier est porté devant la commission d'appel.

Le député péquiste de Groulx, Robert Kieffer, a souligné que ces cas portés en appel ne représentaient que 1,5 pour cent des décisions rendues, ce qui prouvait que « la loi 101 est bien faite ».

Mais des libéraux ont prétendu que plusieurs décisions rendues par la commission d'appel manquaient « de compassion ou de transparence ».

La présidente de ce tribunal, Mme Henrichon, a reconnu que les commissaires ne siégeaient pas toujours « avec sérénité », notamment quand des membres de l'Assemblée nationale viennent assister en personne aux audiences de la commission.

Un autre commissaire, Ian Solloway, a souhaité que des règles de procédure soient mises en place pour faciliter le travail des commissaires. Il a aussi proposé la nomination de commissaires suppléants afin d'alléger la tâche des trois seuls commissaires actuellement en poste.

Ces derniers, Mme Henrichon, M. Solloway et Michel Trozzo, ont été nommés en 1992 par le précédent gouvernement libéral et leur mandat a été reconduit en 1995 par le gouvernement péquiste. Cet aval que les commissaires ont reçu des deux gouvernements émanant de formations politiques différentes a été interprété par le député Kieffer comme une preuve de l'impartialité avec laquelle agissent les trois commissaires.

GRANDE VENTE DE FERMETURE DE

R. DESJARDINS AUTO (1991) LTÉE

FINANCEMENT SUR PLACE  
MAXIMUM POUR VOTRE ÉCHANGE

PREMIERS ARRIVES  
PREMIERS SERVIS

au 255, Arthur-Sauvé, à Saint-Eustache

DU 4 au 8 MARS

200 VÉHICULES EN INVENTAIRE (NEUFS et D'OCCASION)

CHEVROLET - GEO - OLDSMOBILE

AVEC TOUTES LES GARANTIES HABITUELLES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ qu'il sera procédé à une grande vente de fermeture, du lundi 4 mars au vendredi 8 mars 1996 inclusivement, de 9h00 à 21h00, dans le cadre de la cessation des activités commerciales de R. DESJARDINS AUTO (1991) LTÉE, concessionnaire Chevrolet - Geo - Oldsmobile, au local sis au 255, Arthur-Sauvé, à Saint-Eustache. À l'occasion de cette promotion, qui marquera le transfert des opérations sous la nouvelle raison sociale de DENIS BRETON CHEVROLET GEO OLDSMOBILE INC., plus de 200 véhicules neufs et d'occasion, inscrits à l'inventaire de l'entreprise, seront mis en vente à des conditions et à des prix extrêmement avantageux. Des facilités de financement seront disponibles sur place et des modalités de livraison permettront de conclure des transactions sur le champ. Tous les véhicules ainsi acquis, qu'il s'agisse d'achat ou location, seront éligibles aux programmes de protection ainsi qu'aux garanties d'usage. Pour de plus amples renseignements sur cet événement, communiquer au 514-472-3200.

AVIS PUBLIC - AVIS PUBLIC - AVIS PUBLIC - AVIS PUBLIC - AVIS PUBLIC - AV

DIRECTEMENT, DE L'ENTREPÔT OBERSON

LIQUIDATION DE MODÈLES DES ANNÉES PASSÉES À DES PRIX RIDICULES.

KR 01 269,95 \$

OXYGEN



XE 03 Noir ou rouge, modèle 1994 79,95 \$

KR 03 189,95 \$

XE 01 159,95 \$

XE 03 139,95 \$



Rollerblade

Bravoblade GLX 219,95 \$

Aeroblade ABT 299,95 \$

Bravoblade GL 179,95 \$



Extreme Flight hommes femmes 199,95 \$



Power Extreme 249,95 \$



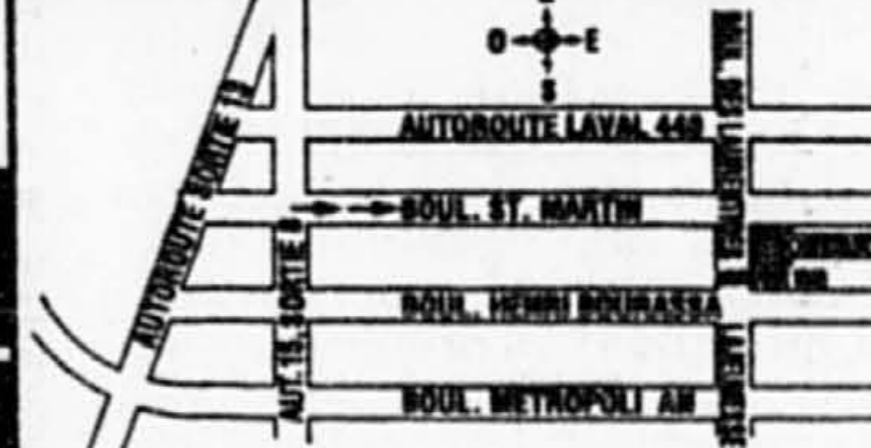
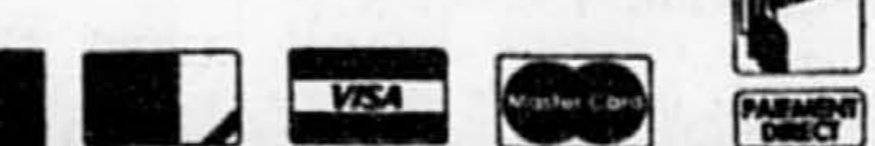
Patins de rampe modèle LOW RIDER à lame en aluminium et "GRIND PLATE" 299,95 \$

Bladerunner de Rollerblade modèle 500 59,95 \$  
modèle 2500 79,95 \$  
Bravoblade 79,95 \$  
Bravoblade Jr. 79,95 \$  
Spiritblade 149,95 \$

Patins de performance BARCELONA à roulement à billes ABEC 5 299,95 \$

Patins récréatifs ANVERS 149,95 \$

BAUER H1 ou H2 99,95 \$



Une seule adresse au 1355, DES LAURENTIDES, LAVAL

Lun., mar. et merc. 10 à 18h • Jeu. et vend. 10 à 21h • Sam. 9 à 17h • dim. 12 à 17h

REPORTAGE PUBLICITAIRE

chez soi 96

LES GRANDS CONSTRUCTEURS

Ne manquez pas ce cahier spécial aujourd'hui dans

La Presse

Politique

# L'avantage fiscal ira à ceux qui reçoivent la pension alimentaire

GILLES GAUTHIER  
du bureau de La Presse, OTTAWA

Pensions alimentaires, pensions de vieillesse, imposition des gains du jeu et des loteries, hausse de taxes sur l'essence et les cigarettes, incitations à la création d'emplois pour les jeunes : à mesure que se rapproche le dépôt du troisième budget Martin, cet après-midi, les rumeurs s'amplifient sur la colline parlementaire à Ottawa.

Chose certaine, les contribuables ne respireront pas plus à l'aise après avoir pris connaissance du document : « Nous aimerions bien réduire les impôts mais il est plus important de maintenir les programmes sociaux », a déclaré hier le ministre des Finances, Paul Martin, aux Communes.

L'établissement de nouvelles règles pour les pensions alimentaires versées pour les enfants pourrait être l'élément majeur de ce budget. La personne qui reçoit la pension ne serait plus obligée de l'inscrire comme revenu dans son rapport d'impôt et celle qui la donne ne pourrait plus la déduire. On laissait entendre hier que cette mesure ne s'appliquerait pas automatiquement à ceux qui ont déjà obtenu un jugement ou conclu une entente entérinant un divorce.

Le gouvernement aurait de plus l'intention de proposer une formule mathématique pour

le calcul des pensions. Une méthode avait été suggérée en janvier 1995 par le comité fédéral-provincial sur le droit de la famille. Elle prévoyait notamment le versement d'un pourcentage fixe de son revenu par la personne n'ayant pas la garde des enfants. Le comité avait, sur un autre plan, émis l'hypothèse que l'impôt soit payé par le parent n'ayant pas la garde mais que le taux d'imposition qui s'appliquerait serait celui de l'ex-conjoint ayant le revenu le plus bas.

Le gouvernement recevrait entre 250 et 300 millions de plus en impôt si l'impôt était payé, selon les critères actuels, par la personne qui verse la pension étant donné qu'il s'agit généralement d'un homme, ayant des revenus globaux plus élevés.

On pourrait s'attendre à ce que ces gens demandent une diminution de la pension étant donnée que cette dernière est présentement établie en tenant en principe compte du fardeau fiscal.

Le gouvernement a promis de redistribuer les impôts additionnels qu'il percevait.

La Cour suprême avait maintenu, le 25 mai 1995, le système actuel d'imposition des pensions, dans l'affaire Suzanne Thibodeau.

Le gouvernement pourrait également déposer le document sur le vieillissement de la population et le poids de plus en plus lourd qu'il fait peser sur les finances publiques.

## « Ce sera plus juste »

— Susan Thibodeau

LILIANNE LACROIX

« C'est un pan de mur qui vient de tomber. Je suis très contente. Ce sera plus juste, pour toutes les formes de famille, y compris celles dont les parents ne sont pas séparés et qui n'ont jamais eu droit à ce genre d'avantage fiscal. »

Mme Susan Thibodeau, qui s'est battue contre l'imposition des pensions alimentaires versées pour subvenir aux besoins des enfants, réagissait ainsi hier à la rumeur de plus en plus persistante voulant que le ministre Paul Martin annonce aujourd'hui que la pension alimentaire ne constituera plus dorénavant une exemption fiscale pour le conjoint non-gardien qui la verse.

« On a beau dire que les juges, depuis 1990, tenaient compte de l'impact fiscal pour la femme dans l'imposition de la pension, mais ce n'est pas vraiment le cas, enfin pas totalement. Si ça prenait 5000 \$ de plus pour payer les impôts, le juge pouvait en donner 1000 \$ ou 1500 \$. Le reste, il fallait aller le rogner sur la pension elle-même et dans les besoins des enfants », explique Mme Thibodeau.

Selon elle, d'autres désavantages attendaient la femme dont le salaire passait de 21 000 \$, par exemple, à 31 000 \$ en raison d'une pension versée pour ses enfants. Ainsi, le montant supplémentaire pouvait la priver, par exemple, de mesures sociales de garderie, de remise de TPS et de TVQ, auxquelles elle aurait normalement eu droit.

Comme les dirigeantes de la Fédération des associations de famille monoparentales et recomposées du Québec, qui l'ont épaulée dans sa lutte, Mme Thibodeau a été invitée à se rendre à Ottawa aujourd'hui pour l'annonce du nouveau budget Martin.

Tous ne réagissent toutefois pas avec autant d'allégresse. Selon M. Yves Ménard, du Groupe d'entraide aux pères et de soutien aux enfants, seuls le gouvernement, qui ira chercher avec cette nouvelle mesure quelque 330 millions supplémentaires, et les avocats, qui y trouveront une véritable manne, en sortent gagnants. « Tous les couples séparés qui vivaient dans une paix relative depuis quelques années devront se retrouver à nouveau en cour pour réévaluer les pensions. Les familles vont encore se déchirer et se ruiner tandis que les avocats s'enrichiront. »

Selon M. Ménard, le système actuel avantageait les femmes pauvres puisque le taux d'imposition était déterminé selon le plus bas revenu. « Cette décision va seulement avantager les femmes dont le taux marginal est plus élevé. »

Selon Mme Sylvie Lévesque, de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, tous les couples ne se retrouveront pas nécessairement en cour. « Les parents pourraient se guider sur le tableau produit par le comité fédéral-provincial-territorial sur le droit de la famille concernant les pensions alimentaires pour enfants. »

PRIX D'EXCELLENCE DANS L'HABITATION - RÉGION MONTRÉAL-MÉTROPOLITAINE

## NOUS SALUONS LES ESPRITS CONSTRUCTIFS

L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec se joint à ses prestigieux commanditaires pour féliciter les finalistes des DOMUS 1995. La remise des trophées aura lieu le 25 mars prochain.



EXCELLENCE DU CONCEPT  
- MULTIFAMILIAL -  
41 UNITÉS ET PLUS

Robitaille et Frères  
Construction Miribec inc.  
Immeuble de la Commune McGill inc.



Fiducie  
Desjardins

EXCELLENCE DU CONCEPT  
- UNIFAMILIAL -  
20 UNITÉS ET MOINS

Développements Les Manoirs inc.  
Charles Scalia inc.

EXCELLENCE DU CONCEPT  
- RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE -  
PROJET DE L'ANNÉE -

Construction Robert Gamache inc.  
Construction Précéence inc.

SCHL CMHC  
Question habitation, comptez sur nous



Société  
d'habitation  
du Québec

EXCELLENCE DU CONCEPT  
- UNIFAMILIAL -  
21 UNITÉS ET PLUS

Construction I. et S. inc.  
Corporation Proment  
Corporation Proment

EXCELLENCE DU CONCEPT  
- NOUVELLE TECHNOLOGIE/  
NOUVEAU PRODUIT -

Sofame inc.  
Entreprise Thermo-Duct inc.

APCHA  
ASSOCIATION PROVINCIALE  
DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS  
DU QUÉBEC INC.

EXCELLENCE DU CONCEPT  
- MULTIFAMILIAL -  
40 UNITÉS ET MOINS

Groupe Maltais inc.  
Devex inc.

EXCELLENCE DU CONCEPT  
- CONSTRUCTEUR DE L'ANNÉE -

Construction Miribec inc.  
Monsieur Richard Gianchetti  
Immeuble de la Commune McGill inc.  
Monsieur Maurice Gareau  
Corporation Proment  
Monsieur Samuel Gewurz

Vérificateur officiel  
 Le Groupe  
Mallette Maheu

## Toute une auto. Tout un taux.

# ODYSSEY 96



L'équipement de l'Odyssey comprend : climatisation sans CFC, boîte automatique, direction assistée, freins antiblocage (ABS), suspension Honda à deux leviers triangulés et plus encore.

# 3488\$\* PAR MOIS

► LOCATION DE 48 MOIS ► VERSEMENT INITIAL DE 1330\$  
► TAUX DE FINANCEMENT DE LOCATION DE 6,8%†

## OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

Taux de financement d'achat Honda de 6,8 %\* et programmes de financement sans versement initial aussi offerts.

**HONDA**

CONÇUE ET CONSTRUITE  
SANS CONCESSION



Taux applicables à toutes les Odyssey 1996 neuves et offerts exclusivement par Honda Canada Finance Inc. pour une durée limitée. Veuillez vous renseigner chez un concessionnaire Honda. \*Taux de financement de location de 6,8 % pendant 24, 36 ou 48 mois. †Taux de financement d'achat de 6,8 % pendant 24, 36, 48 ou 60 mois. Exemple de financement d'achat : 20 000 \$ au taux annuel de 6,8 % = 477,07 \$ par mois pendant 48 mois. Coût de l'emprunt : 2 899,36 \$ ; coût total : 22 899,36 \$. Un versement initial pourrait être exigé. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur au P.D.S.E. \* Offre de location exclusive de Honda Canada Finance Inc. Exemple de financement de location pour une Odyssey 1996 neuve : mensualité de 348 \$ pendant 48 mois (total des versements : 16 704 \$). Un versement initial de 1 330 \$ ou équivalent, la première mensualité ainsi qu'un dépôt de garantie (390 \$) sont exigibles. Un programme de financement sans versement initial est également offert. Franchise de kilométrage : 96 000 km ; frais de 10 \$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'acceptation du crédit. Transport, préparation, taxes, immatriculation et assurance en sus. Option d'achat de 15 261,35 \$, plus les taxes, au terme de la location. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur.

Pour participer au concours  
Découvrez **La Presse** d'aujourd'hui,  
appelez avant 17h30 au 1 900 451-3322  
et précisez quel est  
l'Avantage du jour La Presse.

**l'Avantage du jour...**  
la nouvelle **présentation**

\*Réservé aux 18 ans et plus. Des frais de 50 ¢ par appel seront portés à votre compte de téléphone. Aucun achat requis. Les règlements du concours sont disponibles à La Presse.

# "Enfin!"

Enfin! Enfin!"  
Lisa Wilback

# "Sexy,"

magnifique. J'adore cela!"  
Glenns Dugg

# "Wow!"

Vos soutiens-gorge sont merveilleux."  
Bev Seigler

Présentation de Plus Intime.

Nous pensons qu'il était enfin temps que le Canada ait une chaîne de magasins spécialisés dans la lingerie mode à prix abordables pour les tailles 14 et plus. C'est pourquoi nous avons créé Plus Intime. Et à voir les réactions des clientes, on peut dire que les femmes canadiennes nous appuient sur ce point. Vous voyez Plus Intime est différent. Et vous retrouverez cette différence dans notre sélection de soutiens-gorge, lingerie et accessoires.

Nous avons les vêtements modes de lingerie qu'il était impossible de trouver à votre taille... jusqu'à maintenant!



Nous avons la meilleure sélection de soutiens-gorge dans les tailles 38B à 52H.

Venez nous rencontrer et vous faire mesurer par nos professionnelles de l'ajustement.

## PLUS INTIME

par Cotton Ginny

Pour les femmes de taille 14+

Les Promenades St. Bruno (514) 441-1418,  
Fairview Pointe Claire (514) 426-9021,  
Galleries D'Anjou (514) 356-9338,  
Carrefour Laval (514) 688-0830



## Transports Québec met fin aux doutes: la 50 sera prolongée

Presse Canadienne,  
HULL

Transports Québec ne laisse plus planer aucun doute quant au parachèvement du tronçon de l'autoroute 50 entre Mirabel et Lachute.

Le ministre des Transports, Jacques Brassard, a mis fin en partie aux craintes d'abandon du projet soulevées dans la région par l'annonce de compressions massives au ministère, en annonçant la semaine dernière que Transports Québec venait d'octroyer un contrat de 19,1 millions à la compagnie Construc-

tion M.D.C. Itée pour le parachèvement du tronçon de 11 kilomètres entre Mirabel et Lachute.

Les travaux se dérouleront sur une période de trois ans et se termineront à l'automne 1998. Le projet, a-t-il rappelé, fait partie de l'entente Canada-Québec sur le programme stratégique d'amélioration routière, signée en octobre 1993.

Selon le député de Papineau, Norm MacMillan, la nouvelle est réjouissante, mais elle l'aurait été beaucoup plus si on annonçait le parachèvement de l'autoroute dans son comté, entre Masson et Thurso.

## Le Reform ne parle plus de devenir l'opposition officielle

Presse Canadienne  
OTTAWA

Du pain et des rues plus sûres, voilà ce que défendra le Parti réformiste lors des six élections complémentaires, mettant sous le boisseau son ambition de devenir l'opposition officielle aux Communes.

« Je crois qu'il faut être prudent en élections complémentaires, a indiqué hier M. Preston Manning, chef réformiste, dans une entrevue. Vous devez commencer par parler des choses qui préoccupent les gens. »

On fera ainsi campagne en parlant d'emplois, d'impôts et de taxes, et de criminalité en vue de ces élections, le 25 mars prochain.

Le Parti réformiste reprendra aussi son argument traditionnel: ses députés sont mieux placés que les libéraux pour représenter les électeurs, car ils ne sont pas liés par

la stricte discipline du parti. « Tant qu'à envoyer un autre député libéral d'arrière-ban en Chambre, aussi bien mettre un ordinateur, on n'aura pas besoin de lui verser une pension », a indiqué M. Manning.

Les réformistes n'abandonnent certes pas leur ambition dévorante de remplacer le Bloc québécois au titre d'opposition officielle, mais M. Manning a minimisé cette question, qui attire « un segment de l'électorat » mais qui doit faire partie d'une stratégie globale, a-t-il dit.

Ce changement de ton est peut-être attribuable aux attaques répétées des adversaires libéraux et conservateurs, qui soutiennent que M. Manning ne souhaite finalement qu'un bureau plus grand, un budget plus important et du prestige personnel.

## Les Ontariens goûtent aux effets de la grève

Presse Canadienne  
TORONTO

Des milliers d'Ontariens ont goûté hier aux premiers effets de la grève de la fonction publique déclenchée il y a huit jours, alors qu'une tempête a laissé 15 centimètres de neige sur les routes et les trottoirs du sud-ouest et du centre de leur province. On prévoit autant de neige aujourd'hui.

« Sur certaines sections (de l'autoroute 400, au sud de Barrie), une seule voie était ouverte à la circulation, et c'est bien parce que les voitures se frayaient un chemin, a raconté un aubergiste. J'ai croisé une demi-douzaine de voitures dans le fossé. »

Plusieurs chauffeurs de chasse-neige sont membres du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, dont les 67 000 membres sont en grève depuis le 26 février pour protester contre l'élimination de 13 000 postes.

Même si l'épandeuse d'abrasifs figure sur la liste des services essentiels, le chasse-neige, lui, ne sort pas des garages avant qu'il ne soit tombé 12 centimètres sur les routes. Et une fois le chasse-neige passé, il faut attendre de nouveau une accumulation de 12 cm.

Les conditions routières et les actes de violence commis dans les pénitenciers — incendies, inondations, mobilier détruit — ont constitué les désagréments les plus marquants de cette grève qui paralyse ou perturbe des dizaines de services.

Pour la première fois depuis le déclenchement de la grève, le gouvernement n'a pas écarté, hier, l'idée d'une loi spéciale de retour au travail.

Le même jour, le Congrès du travail du Canada réservait une somme de 20 millions de dollars pour garantir le fonds de grève des syndiqués ontariens. Le président, Bob White, indiquait aussi que les syndiqués du secteur privé pourraient rejoindre leurs camarades sur les piquets si le gouvernement embauche des briseurs de grève ou adopte une loi spéciale de retour au travail.

Selon le ministre ontarien des Finances, Ernie Eves, il serait cependant étonnant que les députés soient rappelés avant la reprise prévue des travaux de la législature, le 18 mars.

## Enquêteur suspendu

MICHEL LALIBERTÉ

Le Comité de déontologie policière a imposé une suspension sans traitement d'une journée ainsi qu'une réprimande au sergent-détective Gaëtan Charette, du Service de police de la CUM, à la suite de deux manquements au Code de déontologie des policiers du Québec.

Dans leur verdict, les membres du comité estiment que le policier Charette a abusé de son autorité en intimidant Mme Jasmine Comtois, la plaignante. Le comité note de plus que le policier Charette n'a pas respecté l'autorité de la loi et des tribunaux et n'a pas collaboré à l'administration de la justice en refusant à Mme Comtois le droit de recourir aux services d'un avocat.

Les manquements pour lesquels le sergent-détective Charette a été reconnu coupable sont survenus le 22 juillet 1993. Cette journée-là, le policier a convoqué par téléphone Mme Comtois au poste de police et lui a laissé entendre d'une façon « explicite » qu'un patrouilleur irait la cueillir à son domicile si elle n'obtempérait pas. « J'espère que tu seras là à deux heures, sinon je te fais ramasser par une auto-patrouille avec menottes. Tu vas trouver ça moins drôle que tes voisins te voient te faire ramasser », lui a alors dit le policier Charette.

Le comité estime que les propos du sergent-détective constituaient de l'intimidation. Finalement, les membres du comité sont d'avis que le policier Charette a refusé à Mme Comtois son droit à consulter un avocat.

Maintenant ouvert

17<sup>e</sup>

## Salon national de l'habitation

LE SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTERIEUR

Il n'y a rien de comparable ailleurs.

Votre maison n'en reviendra pas!



- Venez découvrir tous les nouveaux produits en cuisines, salles de bains, sanitaires, robinetterie, marbre, céramique, armoires de cuisine, trouvaillies pour salles d'eau et plus encore...
- Toutes les tendances 96 en ameublement, décoration, portes et fenêtres, énergie, chauffage et climatisation, matériaux de construction et rénovation
- Toutes les nouveautés en horticulture, jardins, piscines, patios, terrassement, aménagement extérieur

### GRANDES ATTRACTIONS 96:

- La Maison Nouvelle Aire, abordable, adaptable et agrandissable, présentée par la S.H.Q. et la Ville de Montréal
- Les mobiliers de bureaux à domicile, finalistes du Grand Prix Téléboutique Bell du design
- Bell Mobilité présente les Décors Liberti : 4 séjours modèles créés pour Germain Houde, Ann Shatilla, Mike Bossy et Claudine Mercier
- L'Arte Veneta : tout le raffinement des artisans italiens de la Vénétie
- Le Pavillon mexicain : des meubles et accessoires à magasiner sur place
- La Maison synergétique, un avant-goût de l'an 2000, présentée par Toiture LTT et Polycrète Industries
- Interintec et les inventions de l'année du Québec, de la France et de Monaco
- Le plaisir de recevoir avec la S.A.Q. et Coup de Pouce. De belles tables pour toutes les occasions et tous les conseils pour accorder menus et vins.
- Le premier modèle de poste de police de quartier présenté par le S.P.C.U.M.
- Le jardin de rêve «L'Oasis de Trévis»
- Le magnifique Parc de l'environnement en collaboration avec Roch Artistic

## DU 1<sup>er</sup> AU 10 MARS AU STADE OLYMPIQUE

### Heures d'ouverture:

Vendredi et samedi : 10h à 23h  
Dimanche : 10h à 20h  
Lundi au jeudi : 10h à 22h

La billetterie fermera une heure et demie avant la clôture du salon.



### Prix d'entrée:

(taxes incluses)  
Adultes : 9,00 \$  
Étudiants et aînés : 7,00 \$  
Enfants de 6 à 12 ans : 3,50 \$

Un événement



En association avec



En collaboration avec



Politique

# Sang : la Croix-Rouge et Ottawa veulent voir

Presse Canadienne  
TORONTO

La Croix-Rouge du Canada et le gouvernement canadien souhaitent obtenir aujourd'hui de la justice la mise en disponibilité par la commission d'enquête sur le sang contaminé de documents internes qui pourraient permettre d'identifier des responsables.

Les autorités gouvernementales et celles de l'organisme ont fait savoir qu'elles allaient demander aujourd'hui à la Cour fédérale d'ordonner au juge Horace Krever de

leur remettre toute note interne, document et correspondance échangés avec ses avocats.

Elles exigent également tout matériel susceptible d'avoir influencé le juge Krever avant qu'il ne les prévienne par écrit qu'il se pourrait qu'elles aient fait preuve de négligence, ont fait savoir leurs avocats à la Presse Canadienne, sous le couvert de l'anonymat. « Maintenant que les parties (...) parlent d'une chasse aux sorcières, nous souhaitons savoir sur la base de quelles informations externes il a agi », a précisé l'un des avocats.

# États généraux : feu vert

Presse Canadienne

Le ministère de l'Éducation étendra bel et bien le mandat de la Commission des états généraux sur l'éducation pour lui permettre de formuler des recommandations. L'attachée de presse de la ministre de l'Éducation l'a confirmé.

La Commission des états généraux sur l'éducation avait le mandat de rédiger un rapport préliminaire, soit l'« Exposé de la situation », qui a été rendu public

le 30 janvier. Le pouvoir d'émettre des recommandations, à la suite des assises régionales qui se tiennent jusqu'en avril, et nationales qui se tiennent en juin, restait cependant confus.

Le mandat de la commission sera donc clarifié par la nouvelle ministre de l'Éducation, a confirmé hier son cabinet.

Il n'est cependant pas assuré que le dossier sera abordé dès cette semaine au conseil des ministres, précisait-on.

# Congédiée pour grossesse du bureau de Dionne-Marsolais ?

MARIE-FRANCE LÉGER

Licenciée alors qu'elle était enceinte de quatre mois, l'ex-attachée de presse de la ministre Rita Dionne-Marsolais, a porté plainte auprès de la Commission de normes du travail, a appris *La Presse*.

Mme Nathalie Hansen a travaillé avec Mme Dionne-Marsolais au ministère du Tourisme pendant huit mois. Peu après le dernier remaniement ministériel, à la suite de l'arrivée du premier ministre Lucien Bouchard, le directeur de cabinet de la nouvelle ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce lui a signifié qu'on mettait fin à son emploi le 31 janvier 96.

Jointe à son domicile, Mme Hansen, 31 ans, a expliqué qu'elle avait avisé la ministre qu'elle était enceinte. Elle soutient que son congédiement est lié directement à sa grossesse. Selon elle, le chef de cabinet, Richard Décarie, lui aurait notamment fait comprendre que la charge et les horaires de travail ne

convendraient pas à une femme enceinte. Elle a reçu une indemnité de départ de 5000 \$.

Au bureau de Mme Dionne-Marsolais, on explique que le licenciement de Mme Hansen est plutôt dû à « l'élargissement du mandat » de la ministre et aux restrictions budgétaires imposées à tous les cabinets. La remplaçante de Mme Hansen, Sylvie Girard, qui occupe également les fonctions de conseillère politique, a précisé à *La Presse* que, dans le contexte, Mme Dionne-Marsolais préférerait s'entourer de gens ayant davantage d'expérience.

Il reste que, sur le coup, cette décision aurait indisposé certains députés et ministres, dont Mme Louise Harel, ministre d'État à l'Emploi et responsable de la Condition féminine. Ce licenciement coïncidait en outre avec la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'équité salariale, pilotée par Mme Harel.

Selon l'attachée de presse Hélène

Laurin, la ministre Harel a été choquée en apprenant la nouvelle. « Si c'est le cas et que Mme Hansen a été licenciée parce qu'elle était enceinte, ce serait déplorable. Mais nous n'avons pas eu la version de Mme Dionne-Marsolais », a indiqué Hélène Laurin.

Mme Hansen, qui gagnait 45 000 \$, veut être réintégrée dans ses fonctions et demande une compensation financière pour les journées de travail perdues. « Je trouve ça difficile d'être obligée de m'adresser à la Commission des normes du travail. J'y croyais à ce gouvernement-là », a-t-elle dit.

La Loi sur les normes du travail interdit de congédier ou de déplacer une employée parce qu'elle est enceinte. « Congédier une femme enceinte est un congédiement illégal. La Loi est très sévère et la présomption est en faveur de la salariée », a précisé Marcel Cossette, chef du service des renseignements à la Commission des normes.

Par FAIRE LE POINT sur l'actualité samedi La Presse Plus

UNE CHALEUR ÉPOUVANTABLE. DES ÉTENDUES DE BOUE. DES ESSAIS D'INSECTES EN COLÈRE. JUSQU'À LA TOUT VA BIEN ! DÉCOUVREZ LES AVENTURES AFRICAINES DU TOUT NOUVEAU PATHFINDER DE NISSAN DANS CE JOURNAL.

**CRTC** AVIS PUBLIC **Canada**  
Avis public CRTC 1996-27. **Projet de modifications au Règlement de 1986 sur la radio** relatives à trois domaines: la diffusion simultanée, la propriété et le contenu canadien pour les stations de radio qui diffusent des niveaux élevés de pièces instrumentales. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2, au plus tard le 23 avril 1996. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC à Hull, au (819) 997-2429; ou au bureau du CRTC à Montréal (514) 283-6607 ou en consultant la page d'accueil du CRTC: <http://www.crtc.gc.ca>.  
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

**Herpès génital Étude sur un vaccin**  
COUPLES RECHERCHÉS DANS LESQUELS L'UN OU L'AUTRE DES PARTENAIRES SOUFFRE D'HERPÈS GÉNITAL  
Nous cherchons des volontaires pour évaluer un vaccin qui pourrait prévenir l'herpès génital chez les personnes à risque d'attraper l'herpès de leur partenaire.  
Pour plus d'informations appeler:  
Hôpital Notre-Dame Recherche - Dermatologie Audray Jour: 876-5699 Soirs et fins de semaine: 854-6256  
Clinique Médicale l'Actuel Denise: 524-3639 ou 524-1001  
Hôpital Général Julef Dépt des maladies infectieuses Gloria: 340-7578  
Confidentialité assurée

**425\$ par mois\***



**Raison de plus de louer cette Volvo.**

- Boîte automatique
- Deux coussins gonflables
- Coussin gonflable latéral
- Système de freins antibloquage (ABS)
- Climatisation
- Verrouillage centralisé des portes
- Glaces électriques
- Sièges chauffants
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Rétroviseurs extérieurs chauffants
- Indicateur de température extérieure
- Essuie-glace de phares

Eh oui, cette impressionnante liste d'équipements est offerte quand vous louez cette séduisante berline Volvo 850 GLE 1996. Vous pouvez aussi vous prévaloir, en option, d'une garantie prolongée de 7 ans (VIP Volvo) et, en plus, toutes les Volvo profitent pendant 4 ans du Programme Volvo «Sur appel», un service d'assistance routière 24 heures. \*Mensualité basée sur une location de 36 mois avec versement de 3 500\$ ou échange équivalent, plus frais de transport et de préparation (745\$) et taxes applicables. Franchise de kilométrage de 60 000 km; frais de 10c le km excédentaire. Offre valable jusqu'au 31 mars 1996.

**VOLVO** Services Financiers **VOLVO** Sécurité avant tout

**le groupe VOLVO**

MONTREAL UPTOWN VOLVO 5055 Paré Street (514) 737-6666  
GREENFIELD PARK VOLVO RIVE-SUD 845 Taschereau Blvd. (514) 672-2720  
SAINT-HYACINTHE AUTOMOBILES CHICOINE INC. 855 Johnson Street (514) 771-2305  
SAINT-AGATHE GARAGE FRANKE INC. 180 Principale Street (819) 326-4775  
LAVAL LES AUTOMOBILES BOUL. ST-MARTIN 1430 Saint-Martin Blvd. (514) 667-4343  
SAINT-LEONARD JOHN SCOTTI AUTO LTEE 4330 Jarry Street East (514) 725-9394

**SERVICE GRATUIT 875-Bell**  
2 3 5 5


**Le service InfoBref Bell**  
Le téléphone le plus lu... Le quotidien le plus écouté!  
Service rapide GRATUIT\* accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, à l'aide d'un téléphone Touch-Tone<sup>MC</sup>.  
Pour entendre le contenu de ces différentes rubriques, composez le 875-2355. Puis, au son de la voix, composez le code à trois chiffres correspondant à la rubrique choisie. Pour sortir rapidement de l'une de ces rubriques, faites le 33 puis, au son de la voix, appuyez sur le 9. Vous pourrez alors choisir une autre rubrique.  
\* Dans la zone d'appel locale seulement.

<b>Nouvelles en bref</b>	<b>Résultats de la loterie</b>
La Une : .....110	6/49 : .....411
Nouvelles locales : .....120	Lotto Super 7 : .....412
Nouvelles sportives : .....130	Sélect 42 : .....413
Nouvelles économiques : .....140	Banco : .....414
Nouvelles nationales et internationales : .....150	La Quotidienne : .....415
Arts et spectacles : .....160	<b>Bulletins météorologiques d'Environnement Canada</b>
En primeur : .....170	Région de Montréal : .....421
<b>Éditoriaux</b> .....210	Prévisions à long terme (Montréal) : .....422
Question du jour .....220	Estrie, Québec, Laurentides : .....423
Question sportive du jour .....230	Villes canadiennes : .....424
<b>Commentaires aux chroniqueurs de La Presse</b>	Villes américaines : .....425
Claude Picher .....241	<b>Produits et services de Bell</b> .....520
Réjean Tremblay : .....242	Téléconférence et vidéoconférence .....530
Pierre Foglia : .....243	<b>Services de La Presse</b>
<b>Info-Affaires<sup>MC</sup> Bell</b>	Service des abonnements : .....610
À surveiller cette semaine : .....311	Annonces classées : .....620
Nouveaux médias, nouvelles technologies : .....321	Publicité : .....630
Causeries et conférences d'affaires : .....331	Rédaction : .....640
Perfectionnement en gestion : .....341	Information sur les concours : .....650
Marketing, communication, vente et service à la clientèle : 351	Renseignements généraux : .....660
Production, qualité et environnement : .....361	<b>INFO-ARTS Bell</b>
Ressources humaines et formation : .....371	À surveiller cette semaine : .....710
Informatique : .....381	Danse : .....720
	Musique et art lyrique : .....730
	Théâtre : .....740
	Variétés et humour : .....750
	Expositions et musées : .....760
	Service personnalisé (accès direct) : .....770

**Abonnés de Bell Mobilité composez sans frais \* Bref**

**La Presse** **Bell**

**Du Forum au Centre Molson Deux époques... une même tradition**



Un cahier spécial à ne pas manquer samedi dans **La Presse**

## Monde

## Derrière Ebola se profile la menace d'autres virus

BRIGITTE CASTELNAU  
de l'Agence France-Presse, KINSHASA

La santé dans le monde est menacée depuis deux décennies par les « nouvelles maladies transmissibles », a estimé hier le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, à l'ouverture à Kinshasa de la première conférence sur le virus Ebola.

Le Dr Hiroshi Nakajima a ajouté que le virus, capable de tuer jusqu'à 90 % des personnes atteintes, est l'une des preuves de plus en plus flagrantes de la capacité de nuisance des virus et des bactéries.

« Il n'y a pas de raison que le virus limite sa présence aux seuls sites où il a déjà sévi », a-t-il averti, rappelant que le virus Ebola a été reconnu pour la première fois en 1978 au Soudan et au Zaïre avant de se manifester en Côte d'Ivoire, et plus récemment au Gabon.

Plus d'une centaine de médecins, infirmières, chercheurs, représentants d'organismes internationaux et journalistes assistent à la conférence qui se tient dans la capitale zairoise jusqu'à demain.

Le virus Ebola, après avoir tué

245 personnes en 1995 au Zaïre, dans la région de Kikwit, a en effet ressurgi cette année au Gabon, entraînant « 18 morts sur 27 cas recensés », selon le conseiller régional chargé de la surveillance épidémiologique de l'OMS-Afrique, le Dr Kadi Tankari.

« Cinq des dix causes principales de décès dans le monde sont liées aux maladies transmissibles », estime le Dr Nakajima. L'OMS a ainsi créé des programmes spéciaux pour combattre les infections respiratoires aiguës et la diarrhée chez les enfants, la tuberculose, le paludisme et la rougeole.

L'Organisation déploie également des « efforts spéciaux pour éradiquer ou éliminer » plusieurs maladies comme la poliomyélite, la maladie du ver de Guinée, la lèpre ou le tétanos néonatal.

L'OMS s'est donc dotée en octobre 1995 d'une structure pour réagir aux urgences plus efficacement.

Flambées de fièvre jaune au Kenya, malgré l'existence d'un

vaccin, dengue en Amérique centrale et du sud, fièvres hémorragiques d'Argentine (dues au virus Junin), de Bolivie (virus Machupo), fièvre hémorragique de Lassa au Libéria, les manifestations d'activité des virus connus sont nombreuses sans compter les « bombes dormantes » qui peuvent surgir des rangs des virus encore inconnus.

**Les manifestations d'activité des virus connus sont nombreuses sans compter les « bombes dormantes » qui peuvent surgir des rangs des virus encore inconnus.**

**"Hâtez-vous"  
L'offre prend fin bientôt.**

la Baie  
**SOL Express**  
**Moquette**

Renseignez-vous au sujet des couvre-sols souples **DOMCO**

**Tapis berbère des plus attrayants**  
Un superbe tapis fait à 100 % d'ovins à filaments continus et conçu pour offrir une excellente résistance aux taches et à la saleté. Ce style berbère ajoute une touche bien contemporaine à toute pièce. Faites votre choix parmi 13 couleurs riches qui s'harmonisent avec votre décor.

**279\$**  
pi<sup>2</sup> Pose incluse

**HARDING**  
**Pelucheux texturé au tissage serré**  
Ce tapis de style sassony texturé de belle apparence est vraiment facile à entretenir grâce à sa fabrication 100 % nylon Wear Dated\*. Riche palette de 30 couleurs sélectionnées pour vous aider à créer un décor de toute beauté.

**289\$**  
pi<sup>2</sup> Pose incluse

**Luxeux tapis pelucheux**  
Vous serez conquis d'emblée par le confort qu'offre ce magnifique tapis pelucheux fait à 100 % de nylon BCF. Son tissage serré lui permet de garder sa belle apparence pendant de nombreuses années. Choix de 30 couleurs décoratives.

**339\$**  
pi<sup>2</sup> Pose incluse

**Service d'achat à domicile**  
**1-800-818-7779**

**la Baie SOL Express Avantages**

- ▶ Pose complète avec sous-tapis de qualité. Pas de frais supplémentaires!
- ▶ Déplacement des meubles. Pas de frais supplémentaires!
- ▶ Vieux tapis ôtés et emportés. Pas de frais supplémentaires!
- ▶ Garantie prolongée du fabricant.\* Pas de frais supplémentaires!
- ▶ Pose garantie à vie.\* Pas de frais supplémentaires!

\* Demandez des précisions à nos conseillers à la vente.

**la Baie**

Cartes de crédit principales acceptées. Cette offre prend fin le 3 avril 1996.

### EN BREF

#### La mission de Columbia prolongée d'une journée

La mission américano-européenne de la navette spatiale Columbia, partie le 22 février de Cap Canaveral (Floride), pour 13 jours et 16 heures, va être prolongée d'une journée, a annoncé hier à Paris l'Agence Spatiale Européenne. Cette prolongation, souhaitée lundi par l'équipage et les scientifiques de la mission, est destinée entre autres à permettre des expériences supplémentaires en microgravité.

#### Une séropositive accuse une banque de sperme

La justice grecque a ouvert une enquête après qu'une jeune femme atteinte du sida eut accusé un laboratoire privé de l'avoir inséminée avec du sperme contaminé. La jeune femme, une Athénienne de 35 ans, a dénoncé l'affaire la semaine dernière auprès du Centre de contrôle des infections spéciales du ministère de la Santé, en désignant un laboratoire d'Athènes.

#### Épidémie de méningite: 119 morts au Mali

Une épidémie de méningite cérébro-spinale qui sévit depuis le début de l'année au Mali a fait 119 morts sur 532 cas recensés, a annoncé hier à Bamako le directeur national de la Santé, Lanséni Konaté. Selon M. Konaté, l'épidémie a touché presque tout le pays. La région de Koulikoro (58 morts sur 210 cas) et le district de Bamako (31 morts sur 204 cas) sont les plus zones les plus touchées. Les autres régions touchées par la maladie sont notamment Kayes (22 morts sur 75 cas), Mopti (2 morts sur 20 cas), Ségou (4 morts sur 15 cas), Sikasso et Tombouctou (1 mort sur 4 cas dans chacune des deux localités).

#### Réveil du Popocatepetl

Le Popocatepetl s'est réveillé hier et a toussoté, crachant quelques volutes de fumée; les volcanologues mexicains estiment toutefois qu'il n'y a pas de danger immédiat pour les populations des alentours. Guillermo Melgarero Palafox, directeur de la protection civile pour l'État de Puebla, a précisé que de la vapeur s'échappait du sommet, à 5454 mètres. En décembre 1994, le volcan avait craché une cendre du plus mauvais augure et les localités environnantes avaient été évacuées par précaution. Il n'en est pas question dans l'immédiat. Le Popocatepetl se trouve à 80 km au sud-est de Mexico. Il n'a pas connu d'éruption importante depuis 1664.

#### Un 125<sup>e</sup> anniversaire

La doyenne des Brésiliens a fêté hier ses 125 ans en allant à la messe et en dégustant ensuite un gâteau au chocolat. Née le 5 mars 1871 dans l'État de Minas Gerais, où elle vit toujours, Maria do Carmo a connu l'esclavage dans les premières années de sa vie. Elle figure dans l'édition brésilienne du livre Guinness des records en tant que doyenne de l'humanité, mais ce titre ne lui est pas attribué dans l'édition internationale en raison d'un certificat de baptême à l'authenticité douteuse. C'est la Française Jeanne Calment, qui vient de fêter ses 121 ans, qui bénéficie de cet honneur.

# JAMAIS JAMAIS PRIX!

SEULEMENT

# 198\$\*

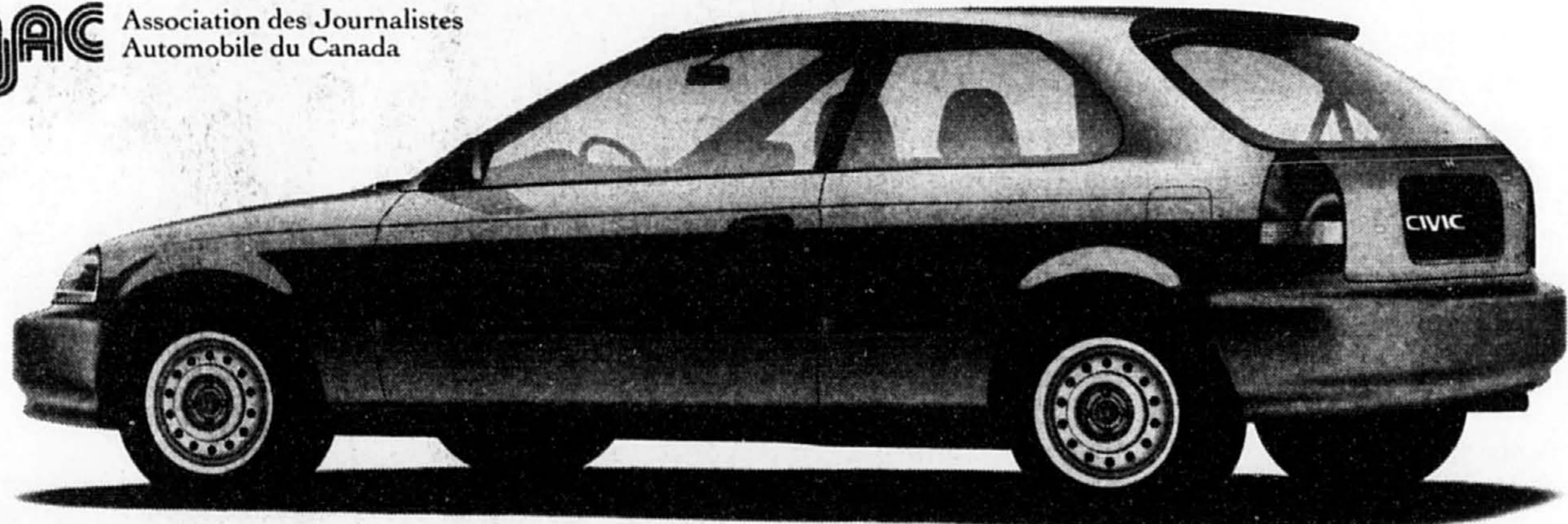
PAR MOIS

Versement initial de 850 \$

Location 48 mois

1996 « La meilleure voiture économique de l'année »

**AJAC** Association des Journalistes Automobile du Canada



CIVIC HATCHBACK 1996

# H O N D A

\* Cette offre s'applique à la Civic Hatchback CX 1996 neuve (modèle EJ632T). Mensualités de 198 \$ pendant 48 mois (total des versements : 9 504 \$). Un versement initial de 850 \$ ou un échange équivalent, la première mensualité ainsi qu'un dépôt de garantie de 350 \$ sont exigibles. Franchise de kilométrage : 96 000 km; frais de 10 cents le kilomètre excédentaire. Sujet à l'acceptation du crédit. Transport, préparation, taxes, immatriculation et assurance en sus. Option d'achat de 6 367,55 \$ plus taxes au terme de la location. Offre réservée aux particuliers. Photo à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

LES CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

**H O N D A**

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION.

